



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/RES/54/203  
25 janvier 2000

---

Cinquante-quatrième session  
Point 98, a, de l'ordre du jour

### RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/54/586)]

#### 54/203. Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement<sup>1</sup>, la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement<sup>2</sup>, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90<sup>3</sup> et ses résolutions 52/208 du 18 décembre 1997 et 53/177 du 15 décembre 1998, et prenant note de la décision 1999/270 du Conseil économique et social en date du 28 juillet 1999, relative à l'application et au suivi coordonné des initiatives en faveur du développement de l'Afrique par les organismes des Nations Unies,

*Rappelant également* la Déclaration sur l'industrialisation de l'Afrique, adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa trente-troisième session ordinaire, tenue à Harare du 2 au 4 juin 1997<sup>4</sup>, et le Plan d'action de l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique,

---

<sup>1</sup> Résolution S-18/3, annexe.

<sup>2</sup> Résolution 45/199, annexe.

<sup>3</sup> Résolution 46/151, annexe, sect. II.

<sup>4</sup> A/52/465, annexe II, document AHG/Decl.4 (XXXIII).

adopté par la Conférence des ministres africains de l'industrie à sa treizième réunion, tenue à Accra en mai 1997<sup>5</sup>, et prenant note du Communiqué final de la première réunion du Groupe de parrainage des chefs d'État et de gouvernement de l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique, adopté à Alger le 13 juillet 1999<sup>6</sup>, ainsi que de la Conférence sur les partenariats industriels et l'investissement en Afrique, tenue à Dakar les 20 et 21 octobre 1999,

*Prenant note* de la déclaration de la Conférence des ministres africains du commerce, tenue à Alger en septembre 1999, adressée à la troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, et de la résolution 2 (XIV) relative à la position commune africaine sur la mondialisation adoptée par la Conférence des ministres africains de l'industrie à sa quatorzième réunion, tenue à Dakar les 22 et 23 octobre 1999<sup>7</sup>, qui constatent l'une et l'autre qu'il est crucial d'aider les pays africains en allégeant les contraintes qui pèsent sur l'offre pour faciliter leur intégration dans l'économie mondiale,

*Consciente* de l'importance de l'industrialisation en tant que condition fondamentale d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable en Afrique, conformément à ses résolutions pertinentes et aux résultats des grandes conférences des Nations Unies, ainsi que de son rôle d'appui aux efforts déployés pour éliminer la pauvreté, notamment en encourageant la compétitivité, la création d'emplois productifs, le renforcement des capacités, l'adoption d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, et des systèmes de gestion efficaces,

*Consciente également* des efforts louables que font les pays africains pour engager avec leur secteur privé un dialogue politique au plus haut niveau et renforcer encore la capacité du secteur privé, notamment des petites et moyennes entreprises,

*Consciente en outre* de la nécessité pour les pays africains de poursuivre leurs efforts afin de créer un climat propice au développement du secteur privé et à l'investissement étranger direct ainsi que de leur détermination à utiliser plus efficacement les ressources, tant humaines que financières, dans le processus d'industrialisation, et soulignant qu'il importe de continuer de mobiliser des ressources suffisantes grâce à des initiatives locales, ainsi qu'à l'appui international, notamment par un renforcement de l'aide publique au développement, des garanties d'investissement, des reports de dettes en faveur du développement industriel, selon qu'il convient, et un plus large accès aux marchés,

*Accueillant avec satisfaction* la réforme et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ainsi que sa nouvelle politique tendant à fournir des ensembles complets de services intégrés pour promouvoir le développement industriel durable dans les pays africains, de même que sa conception des activités sur le terrain selon laquelle elles sont programmées de concert avec le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, le cas échéant dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et félicitant l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel d'avoir renforcé sa collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce, avec la participation de leurs secrétariats et des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des États ayant le statut

---

<sup>5</sup> Voir A/52/480, sect. IV.C.

<sup>6</sup> A/54/320, annexe.

<sup>7</sup> Voir E/ECA/CAMI.14/99/10, annexe IV.

d'observateur auprès de l'Organisation, en vue, notamment, de contribuer aux efforts visant à faciliter l'accès au marché des produits industriels africains,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (1993-2002)<sup>8</sup>;

2. *Réaffirme* la nécessité pour les pays africains qui ne l'ont pas encore fait d'intégrer les objectifs de l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique, le cas échéant, dans leurs plans nationaux en vue de la mise en place de capacités institutionnelles pour assurer le suivi des programmes et des projets connexes;

3. *Invite* la communauté internationale, la Banque africaine de développement et les autres institutions régionales compétentes à appuyer l'exécution du programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique et du Plan d'action de l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique<sup>5</sup>, y compris les résultats de la Conférence sur les partenariats industriels et l'investissement en Afrique;

4. *Fait appel* à la communauté internationale, à la Banque mondiale, à la Banque africaine de développement et aux fonds et programmes des Nations Unies, conformément à leurs mandats respectifs, pour qu'ils appuient les efforts que mènent les pays africains pour intensifier et élargir leur coopération industrielle;

5. *Demande* à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel de renforcer ses relations de travail étroites avec l'Organisation mondiale du commerce et les autres institutions multilatérales compétentes, avec la participation de leurs secrétariats et des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des États ayant le statut d'observateur auprès de l'Organisation, afin de fournir une assistance technique aux pays africains, en particulier les moins avancés, en vue de renforcer leur capacité de surmonter les obstacles techniques au commerce des produits industriels et autres, notamment en améliorant les normes de qualité afin d'atténuer les contraintes agissant sur l'offre, et de promouvoir la compétitivité industrielle dans le contexte de l'initiative relative au cadre intégré afin de leur permettre de s'intégrer pleinement dans l'économie mondiale;

6. *Prie* l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la Commission économique pour l'Afrique, conformément à leurs mandats respectifs, et en coordination avec le système des Nations Unies, de fournir un appui aux pays africains aux fins de l'application des recommandations pertinentes qui figurent dans le rapport du Secrétaire général;

7. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-sixième session un rapport sur l'application de la présente résolution.

87<sup>e</sup> séance plénière  
22 décembre 1999

---

<sup>8</sup> A/54/320.